

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 120, printemps 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17318ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2009). Avis et prises de position. *Continuité*, (120), 54–58.



ÎLOT DU CAPITOLE DE QUÉBEC

DÉMESURE ET ARTIFICE



teure du coin (angle des rues Saint-Jean et des Glacis) » en proposant la démolition de quelques bâtiments et la construction d'un édifice de 33 m de hauteur (10 étages) au cœur de l'arrondissement historique du Vieux-Québec. Son projet soulève deux questions fondamentales : celle de la hauteur et celle de l'usage des bâtiments existants. Le promoteur a présenté publiquement son intention de réduire à une simple façade le bâtiment du Québec Young Men's Christian Association (YMCA), situé au coin, sous prétexte de sa vétusté et du nouvel usage dévolu à l'ensemble.

Ce site fait partie de l'arrondissement historique du Vieux-Québec, reconnu par le gouvernement du Québec en 1963 et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1985. Son importance historique, son paysage urbain, son intérêt architectural et archéologique lui confèrent ces statuts, faut-il le rappeler ? Tout projet d'investissement et de développement dans ce secteur doit être soumis aux contraintes importantes que ces statuts imposent.

HAUTEUR : RESTONS COHÉRENTS

La hauteur de l'ensemble des édifices de l'îlot doit être prise en considération, car elle crée un élément visuel cohérent

L'automne dernier, l'îlot du théâtre Capitole, aux abords des fortifications et de la porte Saint-Jean à place D'Youville, est devenu l'objet d'une ambitieuse proposition d'intervention. Le promoteur du projet, Jean Pilote, a annoncé son intention de « refaire l'archi-

Le projet proposé pour l'îlot du Capitole conserve seulement la façade de l'édifice du YMCA. La tabagie Jac & Gil et l'ancien Cinéma de Paris disparaissent pour faire place à des bâtiments de 10 étages.

Photo : Rosyonne Rebouças

III. : tirée du site Internet du Capitole de Québec



avec la porte Saint-Jean, contrairement aux constructions plus hautes qui bordent la place D'Youville à l'ouest et au nord. La construction de bâtiments dépassant la typologie actuelle pourrait causer un préjudice important au schéma des proportions, délicat et équilibré.

Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) estime que la possibilité de construire des édifices comptant jusqu'à huit étages dans ce secteur, selon le zonage actuel, ne signifie pas du tout qu'on devrait le faire. Les paramètres urbanistiques ne s'appliquent pas à un arrondissement historique comme à un secteur ordinaire. Avant d'accepter un projet qui dépasse l'actuelle hauteur des bâtiments de l'îlot, une démonstration sérieuse et très documentée doit être faite de son impact sur l'environnement immédiat (impact visuel, perspectives, confort de la place D'Youville...).

DÉPLORABLE FAÇADISME

Bien que l'édifice du YMCA (1879), l'édifice de la tabagie

Jac & Gil (vers 1948) et l'ancien Cinéma de Paris (1938) ne soient pas des biens protégés individuellement, ils ont une valeur historique et on doit les reconnaître comme témoins matériels importants d'une époque. Le CMSQ considère que leur emplacement dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec devrait les protéger contre la démolition ou, même, contre leur juxtaposition à d'autres bâtiments, afin de ne pas nuire à la lecture de l'aménagement original, des typologies d'implantation et des échelles visuelles de l'arrondissement présentes au moment de l'octroi de la protection.

On constate depuis quelque temps un phénomène désastreux dans le Vieux-Québec, qui fait que le façadisme, banalisé, devient une solution commode pour le promoteur qui souhaite se soustraire aux difficultés liées à la restauration du patrimoine. Les maisons de la côte du Palais, en face de l'Hôtel-Dieu, en sont un exemple extrêmement désolant. Le Centre d'interprétation du Musée de la civi-

lisation, à place Royale, est un autre cas très regrettable. Les erreurs se multiplient.

La ville de Québec deviendrait-elle un immense Disneyland ou un Las Vegas, où le faux confond le promeneur et l'observateur moyen ? Faut-il encore répéter que l'architecture et le patrimoine ne sont pas qu'une image ? En 2003, ICOMOS a reconnu dans la charte *Principes pour l'analyse, la conservation et la restauration des structures du patrimoine architectural* que « la valeur d'un édifice historique n'est pas limitée à la perception que l'on a de celui-ci. Elle dépend de l'intégrité de toutes les parties qui le composent. Par conséquent, la suppression de structures internes pour ne maintenir que les façades devra toujours être évitée ».

La façade d'un bâtiment est en soi l'expression et le résultat de son plan et de son organisation intérieure. Ces éléments sont intimement liés; les dissocier en ne conservant que la façade nuit à la lecture de l'édifice comme un tout. Il en résulte une perte profonde de sens. L'organisation de l'espace

Contrairement aux constructions du côté ouest de la place D'Youville, l'îlot du Capitole garde encore une relation d'échelle et de cohérence visuelle avec les fortifications et la porte Saint-Jean.

Photo : Rosyonne Rebouças



témoigne aussi des façons de faire d'une époque, ou indique une limitation technologique faisant partie d'une évolution historique. Si, dans la pire des hypothèses, restaurer l'intérieur d'un immeuble s'avère impossible à cause de son état avancé de dégradation, on doit au moins maintenir le plan des étages, les aires de circulation et la relation de proportions des espaces avec les divers éléments de l'édifice pour assurer

un minimum de liens entre ses parties.

La protection du patrimoine est une affaire sérieuse. Il faut donc donner des balises aux promoteurs et leur imposer des limites afin qu'ils puissent produire de bons projets qui participent à la qualité de la ville à long terme. L'intérêt collectif doit primer l'intérêt privé.

Pour exposer ses préoccupations dans ce dossier, le CMSQ a fait parvenir une lettre au

comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Québec et à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Sa présidente, Louise Mercier, a aussi fait part du point de vue de l'organisme aux représentants de la Ville lors de l'assemblée publique de consultation sur l'avant-projet de règlement sur l'urbanisme de l'arrondissement de La Cité, tenue le 21 janvier. Dans cet avant-

projet, on autorise des édifices de 33 mètres dans l'îlot du Capitole, laissant le champ libre à un projet en hauteur.

Les autorités doivent user de tout leur pouvoir pour s'assurer que le projet qui s'inscrira dans cet îlot de l'arrondissement historique sera de très grande qualité et respectera les exigences les plus strictes de préservation du patrimoine.

ÎLOT DES PALAIS Remettre le projet sur les rails



À Québec, le site urbain de l'îlot des Palais est l'un des plus riches en traces historiques. S'y trouve enfouie la mémoire d'une occupation qui remonte à la création de la ville. Ce lieu est en mesure de témoigner à la fois d'une activité économique liée aux exploitations artisanales industrielles de la Nouvelle-France, sous l'égide de Jean Talon, et d'un lieu de pouvoir colonial sans pareil jusqu'à la Conquête. Le palais de l'Intendant a été le pivot du pouvoir et des décisions en Nouvelle-France : le conseil souverain y siégeait, on y rendait justice, on y gérait l'État au nom du roi.

Vingt ans de fouilles archéologiques par des professionnels, de chantiers-écoles pour jeunes archéologues étudiant à

l'Université Laval, de recherches et de publications ont permis de développer une connaissance approfondie de ce lieu unique au pays.

Depuis que la Ville de Québec est devenue propriétaire des terrains de cet ensemble de la basse-ville, en 1974, elle a investi dans la connaissance. Dans sa plus récente planification urbaine, elle a identifié l'importance de mettre en valeur ce site et les découvertes archéologiques qui y ont été faites. Cela procédait d'une logique à laquelle citoyens et experts adhéraient. Lorsque la mairesse Andrée P. Boucher a fait de la mise en valeur de ce site le legs de la Ville pour le 400^e, les applaudissements ont été nombreux et bien sentis : enfin, l'histoire de l'îlot des Palais pourrait être connue de tous et un soin particulier serait apporté à la protection et à l'accessibilité des vestiges !

Le projet amorcé à la suite du concours d'architecture promettait d'offrir une vitrine

Vestiges du palais de l'Intendant, riche terreau historique en ce qui a trait aux activités économiques de la Nouvelle-France.

Photo : Rosyonne Rebouças

dynamique sur le site du premier palais de l'Intendant. Il laissait entrevoir une affluence touristique et citoyenne accrue dans ce secteur de la ville qui, actuellement, semble à l'abandon. Un apport économique non négligeable, dans la mesure où ce site devenait le maillon d'un vaste circuit touristique urbain, pouvait être envisagé. Car l'archéologie et l'histoire suscitent de l'intérêt. À preuve : au cours de l'été 2008, quelque 304 000 visiteurs ont fréquenté le site de fouilles de Parcs Canada des forts et châteaux Saint-Louis, sous la terrasse Dufferin. Partout sur la planète, les sites archéologiques sont des lieux courus par les touristes. Pourquoi avoir mis sur la glace le projet de l'îlot des Palais ? Pourquoi sommes-nous timides dans ce domaine quand, de tout le Canada, nous possédons les plus grandes richesses en matière d'archéologie historique ?

Une fois passé le choc causé par l'arrêt des travaux et l'ensablement des vestiges, le CMSQ souhaite que la Ville remette le plus vite possible ce projet en route. Le maire de Québec, Régis Labeaume, doit clairement démontrer que les projets culturels de la Ville sont aussi des projets de mise en valeur du patrimoine de cette cité quatre fois centenaire. Le CMSQ lui demande de reprendre le projet de mise en valeur de l'îlot des Palais de façon prioritaire.

Lorsque des deniers publics sont investis, le coût d'un projet doit être évalué adéquatement, avec les bonnes données au départ. Le suivi doit être effectué avec les bons outils de gestion. Que les élus s'en préoccupent est parfaitement justifié. Toutefois, aucune de nos grandes institutions culturelles n'aurait vu le jour s'il avait fallu justifier leur rendement sur quelques années. La



culture d'une nation a besoin de projets culturels visionnaires pour se construire. La mise en valeur de l'îlot des Palais fait partie de ces grands projets méritants qui devraient obtenir le soutien des gouvernements supérieurs.

Le projet de mise en valeur du site a été arrêté par la Ville de Québec à l'aube des célébrations de son 400^e anniversaire.

Photo : Rosyonne Rebouças

MAISON DU GARDIEN DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME À GATINEAU

La tension monte

Il reste à peine une dizaine de maisons de gardien de cimetière au Québec, dont une dans le secteur Hull, à Gatineau. Ce bâtiment très important pour l'Outaouais est toutefois menacé de démolition depuis 2005, alors que la Corporation des Jardins du souvenir a demandé un permis de démolition pour y construire un complexe funéraire (voir *Continuité*, n° 109, été 2006, p. 64).

La Société d'histoire de l'Outaouais (SHO) a recommandé au Comité sur les demandes de démolition de la

Ville de Gatineau de refuser ce permis, puisque la résidence construite en 1915 s'avère en bon état et qu'elle demeure la dernière de ce genre en Outaouais. En outre, c'est le seul bâtiment ancestral de cette partie de la ville. Avec la magnifique arche centenaire de l'entrée et le charnier en pierre, l'ancienne maison du

Construite en 1915, la maison du gardien du cimetière Notre-Dame est l'une des dernières du genre au Québec.

Photo : Raymond Ouimet



gardien constitue un témoin privilégié de l'architecture et de l'aménagement du cimetière où reposent les pionniers catholiques de Gatineau et d'Ottawa.

Depuis sa construction, le bâtiment a toujours eu une fonction liée au cimetière Notre-Dame. Convaincue que cette vocation doit être maintenue, la SHO a invité le propriétaire à regarder de l'autre côté de la rivière des Outaouais, où le cimetière historique Beechwood et le cimetière historique Notre-Dame d'Ottawa ont harmonieusement intégré leurs bureaux administratifs aux bâtiments anciens.

Le Comité sur les demandes de démolition s'est montré sensible aux arguments pour préserver la maison du gardien et n'a pas accordé de permis. Cependant, la Corporation est revenue à la charge avec une deuxième demande de démolition. Le président de la SHO, Michel Prévost, s'est présenté à la rencontre du Comité sur les demandes de démolition pour exiger de

nouveau que l'on préserve la maison. Le Comité a une fois de plus donné raison à la SHO, mais la joie des défenseurs du patrimoine fut de courte durée, puisque les Jardins du souvenir ont contesté ce refus devant les membres du conseil municipal.

C'est devant une salle comble de partisans de la SHO que les élus municipaux ont entendu, le 13 janvier dernier, les arguments de la Corporation des Jardins du souvenir en faveur de la démolition, et ceux du président de la SHO et du président de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, Richard Bégin, pour la préservation et la mise en valeur de l'ancienne maison du gardien du cimetière. Michel Prévost a en outre déposé une pétition de plus de 1000 signatures demandant à la Corporation de retirer sa demande.

La rencontre, très médiatisée, s'est terminée sur une note sombre lorsque l'avocat de la Corporation a menacé de porter l'affaire en Cour supérieure du Québec si la Ville refusait de délivrer un

permis de démolition du bâtiment. Le président de la SHO a alors déploré que les Jardins du souvenir disposent de sommes considérables pour la contestation juridique, mais ne trouvent pas un sou pour la restauration de la maison.

Enfin, la SHO a réitéré sa demande de voir la maison du gardien, l'arche d'entrée, le charnier et le cimetière cités monuments historiques, comme le recommande un rapport adopté par le conseil municipal à l'automne 2008. Cette désignation permettrait à la Corporation de recevoir des subventions pour restaurer le bâtiment. La Ville de Gatineau rendra sa décision sous peu.

Sensibilisé à ce dossier dès 2006, le CMSQ a appuyé toutes les démarches de la SHO et souhaite que l'une des dernières maisons de gardien de cimetière au Québec soit préservée pour les générations à venir.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Louis-Guy Bégin, consultant en aménagement et patrimoine bâti; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, agente de développement culturel; Léopoldine Marcotte, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Anne Vallières, architecte; Charles Méthé, consultant en muséologie; Louise Mercier, présidente du Conseil des monuments et sites du Québec.

POUR INFORMATION :

Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128 succ. Centre-Ville, local 3021, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: 514 343-7413 • Téléc.: 514 343-2042
Courriel: appouest@cmsq.qc.ca

Rosyonne Rebouças, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: 418 647-4347 ou 1 800 494-4347
Téléc.: 418 647-6483
Courriel: appest@cmsq.qc.ca

Le mémoire du Conseil des monuments et sites du Québec *Pour l'avenir du patrimoine culturel au Québec* est disponible au www.cmsq.qc.ca sous la rubrique Nouveautés et événements.